



# Municipalité Egan-Sud

## AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes, donné par la soussignée directrice générale, greffière-trésorière de la municipalité d'Egan-Sud qu'à la séance ordinaire du conseil municipal d'Egan-Sud du 4 juin 2024, le conseil a adopté, par sa résolution no : 2024-06-R6306, le **RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO : 2024-030** relatif à la circulation des véhicules tout-terrain sur le territoire de la municipalité d'Egan-Sud

Qu'une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance ;

Que ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Egan-Sud, ce 19 juin 2024

Mariette Rochon  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

### **RÈGLEMENT 2024-030**

Je soussignée, Mariette Rochon, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'Egan-Sud certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant le règlement no : 2024-030, le 19<sup>e</sup> jour de juin 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19<sup>e</sup> jour de juin 2024

Mariette Rochon  
Directrice générale  
Greffière-trésorière  
Le 19 juin 2024